

Ordre de mission journaliste

Par Aa7791, le 11/06/2024 à 17:21

Bonjour

Mon compagnon est journaliste et nous sommes en garde alternée 50/50 pour notre fille. Il a un déplacement professionnel annonce comme obligatoire au cours duquel il me demande d'accueillir notre fille sur sa semaine (ce qui fera trois semaines consécutives d'accueil) qui correspond également à une semaine professionnelle très chargée pour moi. J'ai accepté sous réserve de la présentation d'un ordre de mission justifiant sa mission et précisant dates et lieux de sa mission afin d'attester de la nécessité d'une prise en charge supplémentaire de ma part. Il m'a envoyé un document qui n'est manifestement pas un ordre de mission et qui semble avoir été bricolé. Aucune mention des lieux dates et horaires précis où sa présence est requise loin de son domicile. Suite à mon retour concernant ce document qui ne me semble pas être réglementaire il affirme n'avoir jamais d'ordre de mission et ne pas en avoir besoin dans le cadre de l'exercice de son travail du fait de son poste de reporter.

Pouvez vous me confirmer cette information ? Je vérifie qu'il ne se moque pas de moi ...compte tenu de notre "passif" ça ne serait pas étonnant de sa part.

Cette situation étant amenée à se reproduire l'année prochaine il souhaite un aménagement de la garde alternée à l'amiable sans dédommagement. Puis je prétendre à un dédommagement pour les périodes pendant lesquelles ma fille est chez moi sur son temps de garde à lui?

Si oui quelles démarches dois je engager en ce sens ?

Cordialement

A.

Par Visiteur, le 11/06/2024 à 18:29

Bonjour. Vous devez vous adresser au JAF si un accord amiable s'avère impossible.